

Identité de la Fille de la Charité ¹

Sur les 737 lettres de Louise de Marillac que nous possédons, 357 sont adressées aux Filles de la Charité. Ces lettres sont écrites entre 1638 et 1660, à différentes Sœurs, pour des implantations variées : maison de charité, hôpitaux, petits villages, villes épiscopales, petites communautés de deux ou communautés plus importantes de neuf à douze Sœurs. A travers toutes ces lettres, répondant le plus souvent aux problèmes soulevés par les situations vécues, il est facile de constater des points d'insistance par rapport à l'identité de la Fille de la Charité. Trois éléments spécifiques sont soulignés :

- * La Fille de la Charité est une servante, servante des pauvres.
- * La Fille de la Charité est une chrétienne, consacrée à Dieu
- * La Fille de la Charité est une séculière, vivant en communauté.

Servante des Pauvres

Louise de Marillac rappelle fréquemment aux Sœurs leur vocation de "Servantes des Pauvres" et les exigences qui en découlent. En insistant sur cette qualité de "Servante des pauvres", Elle les invite à réfléchir à toute la richesse de cette expression, dans sa dimension à la fois sociologique et théologique.

Aspect sociologique

L'approbation de la Compagnie, le 18 janvier 1655, par le Cardinal de Retz, archevêque de Paris, exprime d'une manière précise comment s'est constituée la Compagnie des Filles de la Charité.

" L'expérience a fait voir que les dames de condition de la confrérie de la Charité ont difficulté de porter les vivres qu'il faut auxdits pauvres malades, comme aussi à faire leurs lits et à leur donner les remèdes et généralement à leur rendre les autres menus services. Pour pourvoir à cet inconvénient, ladite congrégation de la Mission, de l'avis desdites dames de Charité, a disposé des filles et veuves de basse condition à se mettre dans ladite confrérie, pour s'employer aux choses plus basses qu'il faut exercer vers lesdits malades..."²

Ce texte fait la différence entre les Dames "de condition" et les filles "de basse condition". Au XVIIème siècle, être de condition signifie appartenir à la noblesse ou à la bourgeoisie. La Noblesse vit de ses rentes, des biens provenant des terres exploitées par des fermiers et des ouvriers agricoles. Les hommes sont pour la plupart au service du Roi, soit dans l'armée, soit dans l'administration. Les femmes mènent la vie de "château", recevant leurs amies, participant à des fêtes... La Bourgeoisie est une catégorie sociale qui se développe rapidement. Les bourgeois deviennent de plus en plus riches grâce au commerce intérieur et extérieur. Certains achètent des titres de noblesse.

La "basse condition" représente tous ceux et celles qui travaillent de leurs mains, les artisans, les fermiers, les manouvriers. Ils habitent généralement les petits villages ou les fermes en pleine campagne. Certains parmi eux, du fait de la maladie ou de l'endettement, se retrouvent sans logement, sans travail et constituent la grande foule des mendiants qui vont de ville en ville. Tous ces manuels sont souvent appelés "les pauvres" par opposition "aux riches" ceux qui détiennent les terres et l'argent.

Les premières filles de la Charité sont originaires de la paysannerie, de la "basse condition". Elles font partie de la condition sociale pauvre, comme Vincent de Paul (par contre, Louise de Marillac est originaire de la noblesse). Le service des pauvres malades requiert, pour être bien fait, des filles du même milieu, connaissant de l'intérieur les habitudes, le langage, les besoins de chacun. C'est déjà l'apostolat du milieu par le milieu.

Le règlement des Filles de la Charité qui suit l'approbation donnée par l'Archevêque de Paris comporte cet article :

¹ Province du Proche-Orient (Turquie et Grèce) - 1993

² Approbation des Filles de la Charité – 18 janvier 1655 - Doc. 677

*"Elles se représenteront qu'on les nomme servantes des pauvres, qui, selon le monde, est une des plus basses conditions, afin de se maintenir toujours dans la basse estime d'elles-mêmes, rejetant promptement la moindre pensée de vaine gloire qui leur passerait par l'esprit pour avoir ouï dire du bien de leurs emplois, se persuadant que c'est à Dieu à qui tout l'honneur est dû, puisque lui seul en est l'auteur."*³

L'insistance de cet article montre que les premières Filles ont été tentées par la vaine gloire, par la promotion sociale. Pour le service des pauvres dans les Confréries, les Sœurs, paysannes habituées au travail manuel, à la vie pauvre, aux humbles besognes quotidiennes, sont amenées à côtoyer, à rencontrer fréquemment des Dames de la Charité : elles découvrent un autre mode de vie où la relation à l'argent, au travail, aux loisirs, est totalement différente. Louise de Marillac insiste auprès des Sœurs pour qu'elles conservent le caractère de simplicité, d'humilité de leur origine sociale.

Si les Fondateurs demandent aux Sœurs de demeurer fidèles aux valeurs de leur milieu d'origine, c'est pour demeurer proches de ceux qu'elles soignent, qu'elles éduquent, qu'elles évangélisent.

Aux filles et veuves qui viennent de la bourgeoisie ou de la noblesse, il sera demandé d'adopter un style de vie différent du leur, de s'ajuster à celui vécu dans la classe pauvre. A l'arrivée dans la Compagnie des Filles de la Charité, de Madame Turgis, une veuve, originaire de la noblesse, Monsieur Vincent répond à l'interrogation de Louise de Marillac :

*"Pour Madame Turgis, il sera bon que d'abord vous la priez de trouver bon d'observer toutes les choses que les filles font, de faire comme elles et que vous la traitiez comme une d'entre elles et de faire enfin un noviciat de quelques mois : 1° tant pour honorer l'enfance de Notre Seigneur ; 2° que pour donner exemple à ces filles de bien faire et à celles qui viendront ci-après, de quelque condition, d'en faire de même... et qu'à cet effet elle se mette indifféremment parmi les filles à table et que c'est ainsi que Notre Seigneur s'est voulu ajuster aux pauvres pour nous donner exemple d'en faire de même."*⁴

Certaines filles nobles auront bien du mal à modifier leur comportement, telle Gabrielle Cabaret, fille du Seigneur de Giono. Vincent de Paul écrit au Supérieur de Montmirail qui l'a envoyée à Paris :

*"La fille de Mademoiselle Giono n'a aucune marque de vocation pour la Charité ; comment voulez-vous qu'elle y demeure ? Elle n'a pas encore l'habit depuis le temps qu'elle y est ; et ce qui est pis, c'est qu'elle ne le veut pas. Elle se lève quand bon lui semble et ne fait quasi rien. Elle est pourtant entretenue comme les autres. C'est autant de soulagement pour ses parents ; mais c'est une surcharge à cette petite compagnie, qui est pauvre et ne peut nourrir une fille qui ne travaille et n'est pas pour y demeurer, sinon peut-être pendant que le mauvais temps durera. Or, il n'est pas juste, comme vous savez, qu'une fille comme celle-là mange le pain des autres pauvres filles qui travaillent pour Dieu et pour les pauvres malades "*⁵

Pour aider les Filles de la Charité à être vraiment des servantes au service des pauvres, Louise de Marillac, dans ses lettres et ses écrits, insiste tout particulièrement sur les points suivants : le choix des tâches humbles et basses, le travail manuel, la vie pauvre.

Les tâches humbles et basses

Ce choix est clairement explicité dans l'approbation de 1646

*Les Dames de la Charité de Paris ne pouvaient "faire les plus basses fonctions nécessaires pour le soulagement des pauvres malades" que "quelques bonnes filles et veuves des champs à qui Dieu a inspiré de se dédier au service des pauvres malades" sont venues dans les Confréries pour s'employer "à toutes les plus basses fonctions avec l'édification du peuple et la consolation des malades "*⁶

Dès les origines, la gestion, l'organisation, l'administration des diverses Confréries de la Charité sont entre les mains des Dames de la Charité, les Filles, elles, exécutent l'humble travail quotidien.

Se maintenir dans ce qui est appelé "*les tâches humbles et basses, les viles fonctions*" est un choix fait par les Fondateurs et les premières Sœurs.. Rien de reluisant, d'éclatant dans ce service. Leur action

³ Règlement de la Confrérie de la Charité des servantes des pauvres de Paris – 18 janvier 1655 – Doc. 682

⁴ Vincent de Paul à Louise de Marillac) 1636 - Doc. 140

⁵ Vincent de Paul à un Prêtre de la Mission – 25 janvier 1650 - Doc. 606

⁶ Approbation de la Compagnie des Filles de la Charité – 20 novembre 1646 - Doc. 440

visé à rendre à chacun un peu d'humanité, en soignant, en éduquant, en montrant à ces pauvres que quelqu'un s'intéresse à eux, en leur faisant découvrir toute la grandeur de leur humanité.

Louise de Marillac ne craint pas de rappeler aux Sœurs ce choix qui est à l'origine de la Compagnie. A Morainvilliers, Toussainte est tombée malade. La Duchesse de Bouillon l'a fait venir dans son château afin qu'elle puisse être bien soignée. Sa compagne, Renée, l'a accompagnée et certainement apprécie "cette vie de château". Louise de Marillac écrit à la Duchesse afin que Renée retourne auprès des pauvres, leur service doit toujours être préféré à tout ⁷

A La Fère, Julienne Allot aime montrer ses connaissances et ses aptitudes. Cette manière "*éclatante et relevée*" de faire le catéchisme aux enfants inquiète Louise de Marillac. Désirer sans cesse acquérir de nouvelles connaissances pour paraître de plus en plus savante est contraire à l'esprit des Filles de la Charité ⁸. Aux deux Sœurs de Bernay, confrontées aux exigences des Dames, Louise de Marillac écrit :

*"Le souvenir et la qualité de Filles de la Charité de Servantes des pauvres est bien nécessaire pour les tenir en leur devoir."*⁹

Le travail manuel

Vincent de Paul et Louise de Marillac demandent aux Sœurs de travailler pour vivre. Ils souhaitent que les paysannes conservent les habitudes de leur milieu social et que les filles d'un milieu plus relevé s'y conforment. Au XVII^e siècle, le mot "travail" indique toujours le travail manuel pour lequel les gens "de condition" ont un certain mépris. Pour désigner le service des pauvres, les Fondateurs utilisent le terme "emploi". La lecture des textes de Saint Vincent ou de Sainte Louise requiert une grande attention au sens qu'ont les mots pour eux. L'emploi du Service des Pauvres est très diversifié : les Sœurs soignent les malades, visitent les vieillards, éduquent les Enfants trouvés, instruisent les petites filles pauvres, nourrissent les réfugiés, logent les mendiants, etc... Les tâches remplies sont simples, très concrètes.

Le "travail" que font les Sœurs est celui des femmes pauvres du XVII^e siècle : filer, coudre, laver, cuisiner. Marie Joly, à la paroisse Saint Germain à Paris, lave le linge, les Sœurs de l'Hôtel Dieu de Paris font de la confiture, Julienne Loret à Chars fait cuire le pain, beaucoup de Sœurs, comme elles l'ont appris dans leur famille, filent le lin, ou élèvent du bétail : brebis, vaches, cochons... Ce travail se fait après le Service, dans les temps "de relâche" et ne doit en rien lui être préjudiciable.

L'argent gagné par ce travail est un complément pour la communauté qui, habituellement, reçoit une indemnité de la Confrérie de la Charité. Le surplus est envoyé à la Maison Mère pour les Sœurs en formation et les Sœurs malades. Au cours des années, des excès vont apparaître. A la demande de Louise de Marillac, Vincent de Paul interviendra au cours de plusieurs Conférences. Certaines Sœurs, pour gagner beaucoup d'argent, délaissent le temps de prière, le temps de sommeil. D'autres conservent une partie de cet argent pour s'offrir de "petites douceurs" ou prévoir un avenir autre.

*"Une Fille de la Charité serait si malheureuse que de faire quelque réserve et de se dire : «Sais-je ce qui peut arriver ? Je ne serai peut-être pas toujours dans la Compagnie ; si je venais à sortir, j'aurais toujours cela. Ah ! maudit que sais-je, pensées damnables, pensées suggérées par le démon pour être une occasion de ruine à celles qui les écouteront !... Si une Fille de la Charité se proposait, en travaillant, d'accumuler écus sur écus pour avoir de l'argent devant elle, ou pour se mieux nourrir, ce serait déplaisant à Dieu et à malédiction... il faut bannir de nous l'esprit d'avarice."*¹⁰

Louise de Marillac est attentive à la vie des Communautés, et elle n'hésite pas à interroger les Sœurs sur leur comportement. L'attitude des Sœurs de Chars l'inquiète : leur dynamisme s'est beaucoup ralenti. Est-ce la fatigue, est-ce l'oubli des exigences de la vie de servante ? Louise rappelle à Elisabeth Turgis, la sœur servante, une des pratiques importantes de la Compagnie :

*"Souvenez-vous bien de cette pratique qui est parmi nous, que nous devons travailler pour vivre"*¹¹

Quelques mois plus tard, elle écrit à nouveau, s'inquiétant de l'attitude de Marthe, la jeune compagne :

⁷ Louise de Marillac à Madame de Bouillon – 21 août 1659 – Ecrits 640

⁸ Inconvénients pour la Compagnie - Ecrits 820

⁹ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – 4 décembre 1654 - Ecrits 455

¹⁰ Conférence du 28 novembre 1649 - Conf. 328

¹¹ Louise de Marillac à Elisabeth Turgis 31 janvier 1648 - Ecrits 237

"Oh, que j'appréhende les lieux où l'on est trop à son aise pour notre condition. Prenez garde que notre Sœur Marthe s'emploie et au fort travail, le plus qu'elle pourra"¹²

Françoise Carcireux vient de faire le long voyage de Paris à Narbonne avec la Mère Marie Thérèse Fouquet, Supérieure du monastère de la Visitation de Toulouse et sœur de Nicolas Fouquet, le Surintendant des Finances. Elle entretient avec cette religieuse une correspondance suivie. Louise de Marillac lui propose une réflexion sur sa condition de Servante des Pauvres :

"Je crois, ma chère Sœur, que vous n'avez pas de temps à donner à autre chose ni à autre fin que pour le service des pauvres, et qu'il ne vous viendra point dans l'esprit que vous soyez obligée de visiter ou d'écrire aux personnes religieuses ou aux dames, à moins qu'il n'y eût grande nécessité. Si vous avez quelque temps de reste, j'estime qu'il sera mieux employé à gagner un sol en travaillant pour vos pauvres, ou bien à instruire quelque pauvre malade et à lui dire quelques bons (mots) pour son salut qu'à l'employer à faire des compliments. Ce n'est pas, ma très chère Sœur, que vous n'avez bien fait d'écrire en la manière que vous me l'avez mandé à Madame Fouquet, qui est une très bonne et très vertueuse religieuse ; mais l'assurance que j'ai de votre amour et de votre fermeté pour votre vocation, fait que je vous dis franchement tout ce qui me vient dans l'esprit, et que je donne tous les avis que je crois devoir donner, et que je prévois devoir profiter à celles dont je pense que Dieu veut se servir pour faire subsister la Compagnie dans l'esprit de la simplicité et de l'humilité de Jésus-Christ"¹³

Dans les conférences, Vincent de Paul insiste lui aussi, sur l'obligation du travail, rappelant son origine :

"Dieu a fait à l'homme un commandement exprès de gagner sa vie à la sueur de son visage, c'est-à-dire par un travail qui soit pénible et laborieux.... La plus grande obligation de l'homme, après le service qu'il doit rendre à Dieu, est de travailler pour gagner sa vie."¹⁴

En gagnant leur vie par un "travail manuel", les Sœurs se soumettent à la loi universelle du travail qui confère une dignité à l'homme.

La vie pauvre

La vie simple et pauvre est naturelle aux premières Sœurs, venant d'une milieu pauvre, habituées au rude travail des champs. Mais le contact avec les Dames de la Charité, le maniement de l'argent pour le service des pauvres, influent sur leur comportement. Dès 1639, Louise de Marillac le rappelle à Louise Ganset à Richelieu :

"Ma chère Sœur Louise, vous voilà encore tombée dans vos petites mauvaises habitudes, que pensez-vous de votre condition ? Est-ce une vie de liberté ? tant s'en faut, elle doit être d'une continuelle soumission et obéissance. Est-il possible que vous n'y songiez jamais ou bien que, si vous y songez, vous ayez si peu d'amour de Dieu et si peu de crainte de votre salut que vous négligiez de faire ce que vous êtes obligée ?...Je crois que ce qui est cause de la plupart des fautes que vous faites, c'est que vous avez de l'argent, et vous avez toujours aimé d'en avoir. Si vous me voulez croire, vous vous déferez de cette affection ; mettez tout entre les mains de ma Sœur Barbe, ne voulez avoir que ce qu'elle trouvera bon, et vous excitez à l'amour de la pauvreté pour honorer celle du fils de Dieu, et par ce moyen vous obtiendrez ce qui vous est nécessaire pour être vraie Fille de la Charité."¹⁵

Le règlement pour les Sœurs de l'hôpital d'Angers (que Vincent de Paul et Louise de Marillac ont rédigé ensemble, les ratures l'attestent) présente la pauvreté de la Fille de la Charité tant dans son aspect sociologique que dans son aspect théologique :

"Elles se ressouviendront qu'elles sont nées pauvres, qu'elles doivent vivre en pauvres, pour l'amour du pauvre des pauvres, Jésus-Christ Notre Seigneur, et qu'en cette qualité elles doivent être extrêmement humbles et respectueuses envers tout le monde."¹⁶

Malgré leur origine, ou à cause de leur origine, les Filles de la Charité sont souvent confrontées à la tentation de s'évader de cette pauvreté parfois lourde à vivre. Les lettres de Louise de Marillac

¹² Louise de Marillac à Elisabeth Turgis – 6 mars 1648 - Ecrits 239

¹³ Louise de Marillac à Françoise Carcireux – 30 décembre 1659 - Ecrits 663

¹⁴ Conférence du 28 novembre 1649 - Conf. 321 - 322

¹⁵ Louise de Marillac à Barbe Angiboust et Louise Ganset – 26 octobre 1639 - Ecrits 21

¹⁶ Règlement des Sœurs de l'hôpital d'Angers - Doc. 248

montrent que les tentations touchent tous les aspects de la vie quotidienne. Aux Sœurs de Chantilly, Louise rappelle la sobriété dans la nourriture :

*"Vous savez l'une et l'autre, mes chères Sœurs, que en quelque lieu que l'on soit, il faut toujours la sobriété tant pour la quantité que pour la grossièreté des viandes, en la manière que vous faites en la maison."*¹⁷

Les Sœurs de Bernay sont invitées à bien réfléchir avant de choisir une maison pour leur petite communauté :

*"Quand il sera question de vous loger à demeure, vous aurez égard de ne faire choix d'un logement de pauvres filles".*¹⁸

C'est au niveau de la recherche dans l'habillement que Louise de Marillac interpelle les Sœurs d'Angers. La coquetterie, la recherche féminine peuvent se cacher sous de vains prétextes :

*Prenez-y bien garde mes chères Sœurs, ce danger là est invisible, comme aussi ne s'aperçoit-on pas des vanités qu'il peut y avoir sous ces pauvres habits et viles coiffures si l'on n'y prend pas garde ; sous apparence de propreté et netteté l'on fait de grandes fautes en ce sujet."*¹⁹

La tentation peut venir directement de l'argent. Ces filles, peu habituées chez elles à en posséder, peuvent avoir le désir d'en prélever un peu pour donner à leurs parents pauvres et souvent endettés, d'en garder pour elles-mêmes afin d'acheter quelques petites fantaisies, etc... Pour Louise de Marillac, ces comportements sont totalement opposés à l'esprit de la Compagnie et entraîneront infailliblement sa ruine :

*"Comme la plupart de celles qui entrent en la Compagnie, n'ont pas accoutumé de converser avec les personnes de condition, d'avoir maniement d'argent, ni d'avoir beaucoup de petites choses que l'on se voit dans la liberté d'avoir ; quand elles commencent à s'habituer avec les personnes plus considérables, elles en abusent,... et ayant maniement d'argent, elles se pourraient l'approprier et en user selon leur curiosité, à avoir des choses inutiles parce qu'elles en ont vues à d'autres, et en donner même à leurs parents, ou autres, par préférence, non seulement du leur, mais du bien des pauvres"*²⁰

Et Louise de Marillac conclut sa réflexion en notant :

*"Les moyens d'empêcher la perte de la Compagnie par toutes ces choses, est de faire grand état de la pratique de tous ses règlements tant en général qu'en la pratique de chaque chose en particulier."*²¹

Louise de Marillac invite donc les Filles de la Charité à bien connaître les Règlements, à en vivre. Actuellement, elle soulignerait l'importance des Constitutions qui disent, dans un langage actuel, ce qu'elle-même a longuement expliqué aux Premières Sœurs.

Pour Louise de Marillac, être servante, c'est donc vivre selon la condition d'origine des premières Sœurs :

*"Dieu a choisi des filles de village pour l'établissement solide des Servantes des pauvres malades"*²²

Être servante, c'est servir à travers des tâches humbles et basses, avoir un style de vie pauvre. Mais être Servante présente aussi, pour les Fondateurs, une autre dimension, l'aspect spirituel, théologique.

Aspect théologique

Au cours de sa retraite de 1632, peu avant la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité, Louise de Marillac contemple Jésus, le Christ, le Fils de Dieu. Elle note ce qui sera la conduite de sa vie :

*"Toutes les actions du Fils de Dieu ne sont que pour notre exemple et instruction."*²³

¹⁷ Louise de Marillac à Marie et Clémence – 5 juillet 1657 - Ecrits 553

¹⁸ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – 4 décembre 1654 – Ecrits 455

¹⁹ Louise de Marillac aux Sœurs d'Angers – 26 juillet 1644 - Ecrits 113

²⁰ Du soin que les Filles de la Charité doivent avoir de la conservation de la Compagnie - Ecrits 813

²¹ id.

²² Inconvénients pour la Compagnie – 1660 - Ecrits 820

²³ Retraite vers 1632 - Ecrits 711

Par son Incarnation, Jésus vient dire aux hommes, d'une manière pressante et concrète, l'Amour immense qui est en Dieu, l'amour qui est Dieu. Il va jusqu'au bout des exigences de cet amour en mourant sur la Croix. Louise de Marillac, avec les Apôtres et en particulier Saint Paul, contemple en Jésus Christ le Serviteur des desseins du Père.

"Assistez-vous le plus que vous pourrez de l'exemple de Notre Seigneur qui a consommé ses forces et sa vie pour le service du prochain." ²⁴

Louise aime regarder Jésus Serviteur, lavant les pieds de ses Apôtres, Jésus Serviteur annonçant le salut aux pauvres, Jésus Serviteur doux et humble de cœur, Jésus le Serviteur souffrant. Elle écrit aux Sœurs de Nantes, confrontées à de nombreuses difficultés dans l'hôpital :

"Je vous prie de faire attention et de penser que pour plaire à Dieu, il n'est pas nécessaire de sentir toujours joie et consolation ; puisque le Fils de Dieu a accompli l'œuvre du salut de tout le monde par les tristesses et douleurs, il est bien raisonnable, que si nous voulons avoir part à ses mérites, que nous nous surmontions à agréer les souffrances." ²⁵

Son regard se tourne aussi vers Marie qui, au jour de l'Annonciation, ne craint pas de se dire " La Servante du Seigneur". Pétrie de culture biblique, Marie connaît le sens du terme qu'elle utilise. En acceptant d'être le maillon indispensable pour l'Incarnation de la deuxième personne de la Sainte Trinité, Marie s'engage, par le don total d'elle-même, à participer à la Mission Salvatrice de son fils, qui est aussi le Fils de Dieu. En adhérant au dessein de Dieu sur elle, Marie permet la réalisation du dessein de Dieu sur l'humanité : elle est vraiment la Servante de Dieu, elle qui participe activement à l'œuvre de Dieu !

" Dans la conduite de nos actions, jetons les yeux sur celles de la Sainte Vierge, et pensons que le plus grand honneur que nous lui saurions rendre est d'imiter ses vertus, particulièrement sa pureté, puisque nous sommes épouses de Jésus Christ, son humilité puisque, par elle, Dieu a fait en sa personne des choses si grandes." ²⁶

En appelant les Sœurs à cette vocation, très particulière au XVIIème siècle, de servante en plein monde et auprès des plus démunis, Dieu leur demande d'entrer dans son grand dessein sur l'humanité : dire à tout homme son amour et lui permettre de retrouver toute sa dignité. La Fille de la Charité est invitée à vivre sa vocation de Servante, à l'imitation du Christ Serviteur et de Marie Servante.

"Il nous faut avoir continuellement devant les yeux notre modèle qui est la vie exemplaire de Jésus Christ à l'imitation de laquelle nous sommes appelées, non seulement comme chrétiennes, mais encore pour être choisies de Dieu pour le servir en la personne des pauvres." ²⁷

Deux aspects plus particuliers du Serviteur retiennent l'attention de Louise de Marillac : son humilité, et son respect pour le pauvre

L'humilité

Au 7ème jour de sa retraite de 1628, Louise de Marillac médite l'humilité de Dieu. Le soir, elle met par écrit sa réflexion :

"Que je dois entrer dans la pratique de l'humilité intérieure,... laquelle humilité sera pour honorer la vraie et réelle humilité qui est en Dieu même, et... pour honorer l'instruction de Jésus-Christ disant que nous apprissions de Lui qu'il était doux et humble de cœur." ²⁸

Peu à peu, Louise de Marillac découvre que l'humilité n'est pas ce sentiment de mépris et de dépréciation de soi-même, mais une attitude de vérité à l'égard de Dieu, du Christ, des autres et de soi-même. On peut lire dans une autre note de retraite :

"L'humilité, à proprement parler, est une connaissance de la vérité, et c'est, ce me semble, ce qui l'a pu faire connaître en Dieu." ²⁹

Louise s'efforce, au cours de ses oraisons, de pénétrer l'humilité de Dieu, en contemplant Jésus-Christ, homme parmi les hommes, acceptant la mort sur la Croix par amour des hommes. Se laisser transformer par l'humilité, par l'esprit de Jésus-Christ, est un mouvement de longue durée. C'est tous

²⁴ Louise de Marillac aux Sœurs de Nantes – 10 février 1657 - Ecrits 539

²⁵ Louise de Marillac à Nicole Haran – 4 janvier 1659 - Ecrits 622

²⁶ Dévotion à la Vierge - Ecrits 777

²⁷ Louise de Marillac à Anne Hardemont – 29 août 1648 - Ecrits 260

²⁸ Retraite vers 1628, 7^{ème} jour - Ecrits 699

²⁹ Retraite vers 1628, 4^{ème} jour - Ecrits 697

les jours, et au jour le jour, que se fait et se vit la conversion à l'Évangile. Reconnaître, accepter ses fautes, ses échecs sans se décourager, est une première étape vers la conformité à Jésus-Christ.

Les conseils de Louise de Marillac aux premières Filles de la Charité sont reflets de ce qu'elle-même a découvert et s'est efforcé de vivre au long des années. Elle les invite à assumer leurs erreurs, leurs fautes dans une attitude d'action de grâces envers Dieu. Madeleine Mongert, la sœur servante d'Angers, est toute bouleversée, car elle a encore perturbé sa communauté par une très violente colère :

*"Ne regardez pas cette faute avec aigreur, mais admirez la bonté de Dieu de vous avoir souffert cette petite faute pour vous apprendre à vous humilier plus parfaitement que vous n'avez fait le passé."*³⁰

L'humilité, attitude de vérité, permet donc une relation d'ouverture et d'accueil aux autres. Louise de Marillac la présente comme la vertu fondamentale des Filles de la Charité.

* Elle est à la base de toute vie communautaire. A Liancourt, Sœur Marguerite se plaint de ses deux compagnes. Louise fait dire à Barbe Angiboust qui fait la visite de la maison :

*"Je la prie de considérer que nous ne sommes pas parfaites et que Dieu permet quelquefois que nous soyons sujettes à faire beaucoup de fautes pour nous humilier. Autrement la superbe qui est un péché mortel nous damnerait."*³¹

Aux Sœurs de Nantes qui, souvent, vivent des conflits communautaires, elle écrit :

*"Le support nous porte toujours à ne point voir les fautes d'autrui avec aigreur, mais les excuser toujours en nous humiliant."*³²

* L'humilité est indispensable dans la relation au pauvre. Une lettre de Louise de Marillac à Barbe Angiboust l'exprime nettement :

*"Faites tout ce que vous pourrez pour être fidèle à Dieu en votre vocation et l'accomplissement de vos règles ; que si votre infirmité vous empêche de vous lever, de jeûner et les autres œuvres pénales, pensez qu'elle ne vous peut pas empêcher d'avoir de la véritable humilité, d'être bien cordiale, d'user de support et douceur envers le prochain, même envers ceux qui vous contrarient le plus."*³³

* L'humilité est indispensable dans la relation avec les Dames de la Charité. Des difficultés apparaissent souvent entre les Dames et les Filles : leur approche des problèmes est différente, les solutions proposées sont parfois divergentes, ainsi à Bernay :

*"Je ne m'étonne pas de toutes vos difficultés avec les dames, c'est l'ordinaire que partout où il y a des hôpitaux unis avec la charité des paroisses, partout il y a des différends, sans qu'il y ait de la faute des uns ou des autres, parce que chacun se sent obligé à procurer l'avantage de ce qu'il a soin... Ce que vous avez à faire est que, parmi tous ces petits différends, vous soyez bien humble, que vous preniez garde que l'on ne vous puisse accuser d'arrogance ni suffisance ; mais vous devez toujours penser que vous êtes sujette à tous, la dernière de tous.... Si vous saviez, mes chères Sœurs, quel abaissement, quelle douceur et soumission Notre Seigneur veut des Filles de la Charité, vous auriez peine si vous n'êtes pas dans ces pratiques."*³⁴

En demandant aux Sœurs d'agir "en humilité" envers les Dames qui gèrent et administrent les Confréries, Louise ne leur demande pas de se maintenir dans une position d'infériorité par rapport aux Grands. Elle les invite à dépasser cette attitude qui leur est naturelle, de la transformer en vertu à l'imitation du Christ qui, de Dieu, s'est fait homme et s'est abaissé jusqu'au supplice de la Croix.

* Le titre de Servantes des pauvres implique cette attitude de profonde humilité. Louise le redit souvent aux Sœurs, tentées de se glorifier par suite des nombreuses louanges entendues :

*"Notre vocation de servantes des pauvres nous avertit de la douceur, humilité et support que nous devons avoir pour autrui"*³⁵

Comme la Vierge Marie l'a compris, Louise reconnaît que l'humilité est primordiale pour une adhésion plénière et totale au dessein de Dieu, pour l'accueil de sa grâce, de son esprit :

³⁰ Louise de Marillac à Madeleine Mongert – 27 janvier 1645 - Ecris 127

³¹ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – mai 1649 - Ecris 284

³² Louise de Marillac à Jeanne Lepintre – 13 janvier 1650 - Ecris 312

³³ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – 3 mars 1647 - Ecris 190

³⁴ Louise de Marillac à Laurence Dubois – 16 février 1658 - Ecris 583

³⁵ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – 16 février 1658 - Ecris 466

*"Les âmes vraiment pauvres et désireuses de servir Dieu doivent avoir une grande confiance que le Saint-Esprit venant en elles et n'y trouvant point de résistance, les mettra en disposition convenable pour faire la très sainte volonté de Dieu qui doit être leur seul désir."*³⁶

Le respect envers le pauvre

Louise de Marillac insiste fréquemment sur la contemplation des attitudes du Christ. Elle écrit aux Sœurs d'Angers :

*"Nous avons l'obligation d'imiter la manière et vie et d'agir de Notre Seigneur qui a dit être sur terre pour ne pas faire sa volonté, pour y servir et non pas pour y être servi."*³⁷

L'Évangile montre l'attitude de Jésus avec tous ceux qu'il rencontre : son attention à la souffrance de la veuve de Naïm, son écoute de la femme syro-phénicienne, sa compassion pour la femme adultère, son accueil du pharisien Nicodème, son intérêt pour le Centurion Romain, etc... Toutes ces attitudes, Louise les résume en un mot : Respect.

Respecter quelqu'un, c'est le reconnaître en ce qu'il est, c'est lui permettre d'exister, de vivre. A la suite du Christ, Louise demande aux Sœurs de respecter tous ceux qu'elles rencontrent, les riches comme les pauvres.

*"Nous devons respect et honneur à tout le monde, aux pauvres parce qu'ils sont les membres de Jésus-Christ et nos Maîtres, et aux riches afin qu'il nous donnent le moyen de faire du bien aux pauvres."*³⁸

Le respect envers les riches n'est pas lié à leur condition, mais au fait qu'ils permettent, par leur richesse, de subvenir aux besoins des pauvres. Ce respect est en vue du bien des pauvres.

Le respect envers le pauvre trouve son origine dans la parole de Jésus qui considère comme fait à Lui-même ce qui est fait au plus petit de ses frères. En tout pauvre, les Sœurs découvrent la présence de leur Seigneur. Louise de Marillac insiste pour qu'en tout pauvre, quel qu'il soit, elles reconnaissent leurs Seigneurs et Maîtres. A Jeanne Françoise qui s'occupe de petits orphelins à Étampes, elle écrit :

*"Continuez, je vous prie, à servir nos chers Maîtres avec grande douceur, respect et cordialité, regardant toujours Dieu en eux."*³⁹

Elle exprime la même pensée à Anne Hardemont qui, à Châlons sur Marne, soigne les soldats blessés :

*"Servez vos pauvres malades, en l'esprit de douceur et de grande compassion pour imiter Notre Seigneur qui en usait de la sorte avec les plus fâcheux."*⁴⁰

Le service de la Fille de la Charité prend sa source dans sa Foi au Christ Incarné, dans cette humanité qu'il a voulu partager avec tous les hommes. Louise de Marillac souhaite que les Sœurs demeurent fidèles à cette inspiration fondatrice de la Compagnie :

*"Où sont la douceur et la charité que vous deviez si chèrement conserver pour nos chers Maîtres les pauvres ? Si nous nous éloignons tant soit peu de la pensée qu'ils sont les membres de Jésus-Christ, infailliblement ce nous sera un sujet de diminuer en nous ces belles vertus"*⁴¹

Chrétienne, consacrée à Dieu

La Fille de la Charité est d'abord une chrétienne, vivant de l'Esprit de Jésus-Christ reçu au Baptême. La lettre de Louise de Marillac à Marguerite Chétif en janvier 1660 est comme son testament spirituel à celle qui va la remplacer à la tête de la Compagnie des Filles de la Charité. Elle précise l'identité de la Fille de la Charité :

"il faut des esprits bien faits et qui désirent la perfection des véritables chrétiens, qui veulent mourir à elles-mêmes par la mortification et le véritable renoncement déjà fait au saint baptême pour que l'esprit de Jésus-Christ soit établi en elles et leur donne la fermeté de la persévérance à

³⁶ Pureté d'amour nécessaire pour recevoir le Saint Esprit - Ecrits 793

³⁷ Louise de Marillac à Madeleine Mongert- 27 janvier 1645 - Ecrits 127

³⁸ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – mai 1655 - Ecrits 466

³⁹ Louise de Marillac à Jeanne-Françoise – juin 1653 - Ecrits 420

⁴⁰ Louise de Marillac à Anne Hardemont – 13 novembre 1653 - Ecrits 433

⁴¹ Louise de Marillac aux Sœurs d'Angers – 26 juillet 1646 - 112

*cette manière de vie toute spirituelle, quoique ce soit par de continuelles actions extérieures qui paraissent basses et ravalées aux yeux du monde, mais grandes devant Dieu et ses anges.*⁴²

La fermeté de la persévérance dans cette vie toute spirituelle va se traduire par une appartenance radicale à Dieu. Pour l'exprimer, Louise utilise le terme "Être à Dieu".

*"Il nous faut être à Dieu et toute à Dieu. »*⁴³

Vincent de Paul utilise plutôt la formule "Se donner à Dieu". Ces deux expressions se complètent : celle de Vincent de Paul exprime le mouvement, la démarche à suivre, celle de Louise indique où il faut parvenir, l'état d'appartenance, de consécration à Dieu.

Pour aider les Sœurs à vivre pleinement leur consécration à Dieu, Louise de Marillac leur indique quelques moyens concernant la connaissance de Jésus-Christ, la relation à Jésus-Christ et l'ascèse

Connaître Jésus-Christ

Jésus Christ est le grand éducateur. C'est de Lui que les Sœurs apprendront les attitudes de la servante des pauvres. Le tout premier règlement des Filles de la Charité, appelé simplement Ordre de la journée, propose la lecture journalière de l'Évangile

*"De retour à la maison... elles lisent quelque peu du Saint Évangile pour s'exciter à la pratique des vertus et au service du prochain à l'imitation de Jésus-Christ."*⁴⁴

Selon les fêtes liturgiques, selon les réalités de vie des Sœurs, Louise propose tel ou tel aspect de la vie de Jésus sur terre pour y trouver force : l'enfouissement de Nazareth pour apprendre la patience, le délaissement de l'Agonie pour accepter la "nuit spirituelle", l'apparition de Jésus à ses Apôtres pour vivre de sa paix, etc..

Pour mettre à la portée des Sœurs les principaux mystères de la Foi, Louise rédige, elle-même, un petit catéchisme. sous forme de questions et réponses On peut y lire :

*"Que faut-il qu'un chrétien sache ? "Il faut savoir le mystère de la Sainte Trinité, celui de l'Incarnation du Fils de Dieu et le mystère de la Très Sainte Eucharistie".*⁴⁵

Elle commente assez longuement le Credo, le Symbole des Apôtres qui contient, dit-elle *"tout ce que nous devons croire."*, un seul Dieu en trois personnes, la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, sa conception et sa naissance virginale, sa mort et sa résurrection... Dans des entretiens familiers, Louise explique aux Sœurs tous ces points de doctrine. Vincent de Paul au cours de ses Conférences aux Sœurs prolonge cet enseignement doctrinal.

Envoyées en mission auprès des malades, des enfants, les Sœurs auront à poursuivre leur formation chrétienne pour être capable de bien enseigner les pauvres. En 1648, Élisabeth Turgis souhaite utiliser le catéchisme de Bellarmin. Louise se demande s'il est à propos de le permettre, car il est d'un niveau assez élevé. Au cours du conseil du 22 mars, elle en parle à Vincent de Paul qui répond

*"Il serait bon qu'on le lût à nos Sœurs et que vous mêmes l'expliquassiez à nos Sœurs, afin que toutes l'apprennent et le sondassent pour enseigner ; car, puisqu'il est nécessaire qu'elles montrent, il faut qu'elles sachent. Et elles ne peuvent mieux apprendre plus solidement que dans ce livre-là. Je suis bien aise que nous en ayons parlé, car je crois que cette lecture sera d'une grande utilité."*⁴⁶

La relation à Jésus Christ

Connaître la vie de Jésus Christ serait pur intellectualisme, si cette connaissance n'avait pas de retentissement dans la vie. Louise exprime à Jeanne Lepintre son profond désir de voir les Sœurs se laisser transformer par la Parole de Dieu :

*"Qu'il serait raisonnable que celles que Dieu a appelées à la suite de son Fils essayent que leur vie soit une continuation de la sienne."*⁴⁷

Les Sœurs ont été impressionnées par l'attitude de prière de Louise de Marillac. Elles en parlent longuement dans la conférence faite sur ses vertus.

⁴² Louise de Marillac à Marguerite Chétif – 10 janvier 1660 - Ecrits 669

⁴³ Louise de Marillac aux Filles de la Charité de Nantes – 8 mai 1647 - Ecrits 196

⁴⁴ Ordre de la journée – 1633 - Ecrits 722

⁴⁵ Catéchisme rédigé par Louise de Marillac – Doc. 959

⁴⁶ Conseil du 22 mars 1648 – Doc. 511

⁴⁷ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre – 22 mars 1648 - Ecrits 369-370

"Elle avait toujours l'esprit occupé en Dieu... Elle était fort intérieure, s'occupait beaucoup de Dieu... Elle avait le don de bénir Dieu en toute chose"⁴⁸

Une lettre de Louise à une Dame qui vient de terminer sa retraite spirituelle à la Maison Mère, exprime sa manière de faire oraison :

"Traitez avec grande simplicité et familiarité innocente avec Notre Seigneur, pendant vos oraisons,... ; ne prenez point garde si vous avez des goûts et sentiments ou non ; Dieu ne veut de nous que le cœur ;... Faites le moins de réflexions qu'il vous sera possible, et vivez avec une sainte joie au service de notre souverain Maître et Seigneur."⁴⁹

Quelle simplicité, mais quel amour pour son Dieu. C'est là, dans son oraison, que Louise de Marillac a puisé la force de son action. Elle recommande aux Sœurs de prendre chaque jour le temps de l'oraison. : c'est ce qu'elle demande lorsqu'elle parle de la fidélité au règlement. Le partage d'oraison régulier permet aussi aux Sœurs de faire grandir en elles cet esprit de prière, de vivre ensemble dans un climat de prière :

"Je vous prie, ma chère Sœur, de me mander si entre tous les exercices vous n'omettez point celui de répéter l'Oraison et faire les vendredis la petite Conférence. Je vous assure, ma chère Sœur, que je ne sache point d'exercice plus propre pour nous rendre fidèles à Dieu et pour nous tenir cordialement unies en son très saint amour"⁵⁰

C'est dans la prière que les Sœurs pourront faire le lien entre ce qu'elles vivent et l'Évangile. Barbe et Laurence rencontrent des difficultés lors de leur implantation à Bernay. Louise les invite à regarder la vie de Jésus et de sa Mère :

" Vous avez eu un peu de nécessité et peut-être en avez-vous encore ; en vérité, ma chère Sœur, cet état ne donne-t-il point de consolation à votre cœur, vous associant à celui auquel Notre Seigneur et sa sainte Mère se sont si souvent trouvés étant sur la terre."⁵¹

Anne Hardemont s'impatiente à Ussel, trouvant que cette nouvelle insertion a été mal préparée. Louise l'aide à relire ce qu'elle vit et à y découvrir l'action de Dieu :

"Vous savez que les œuvres de Dieu, même les plus grandes et le plus à sa gloire, sont les plus pénibles à ceux qui les entreprennent. Vous ne manquez pas de vous donner à lui souvent, lui demandant ce qu'il veut que vous fassiez ;... si vous n'aviez été tant de fois employée en des œuvres pénibles, j'essaierais de vous exciter à la générosité ; vous n'en avez pas besoin, mais bien de la grâce pour vous faire honorer le non-faire du Fils de Dieu qui n'a pas toujours travaillé étant sur terre avec toute l'étendue de sa puissance ; son emploi dans la famille de saint Joseph le fait connaître, et peut-être l'avez-vous souvent admiré avant qu'il vous eût mise en l'état de l'imiter : j'en bénis son saint nom"⁵²

Louise redit que la méditation de la Parole de Dieu ne peut rester simple élévation à Dieu. La vie est là qui appelle à la vivre concrètement au jour le jour.

L'ascèse

Louise sait par expérience que, pour être toute à Dieu, il faut d'abord se déposséder de soi, ce qui n'est pas chose facile.. Elle avait supplier Vincent de Paul de l'aider à y parvenir :

"Aidez votre indigne fille, par vos saintes prières et charitables avertissements, à être toute à Dieu".⁵³

Par ses conseils, ses avertissements, Louise de Marillac demande aux Sœurs de se décentrer d'elles-mêmes, de tourner leur regard vers Dieu et vers les autres. En répondant à l'appel de Dieu, la Fille de la Charité a choisi d'orienter définitivement, d'une manière radicale, sa vie vers Dieu et les pauvres.

L'ascèse que Louise propose aux Sœurs est donc une transformation de leur être pour se conformer de plus en plus au Christ, transformation lente, parfois difficile pour aboutir au véritable amour de Dieu (qui inclut l'amour des autres).

⁴⁸ Conférences du 3 et 24 juillet 1660 sur les vertus de Louise de Marillac

⁴⁹ Louise de Marillac à une dame - Ecrits 674

⁵⁰ Louise de Marillac à Laurence Dubois -20 juin 1650 - Ecrits 508-509

⁵¹ Louise de Marillac à Barbe Angiboust – 4 décembre 1654 - Ecrits 455

⁵² Louise de Marillac à Anne Hardemont – vers 1659 - Ecrits 654

⁵³ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 24 mars 1646 - Ecrits 141

"Je crois que vous vous souvenez bien que pour que le service que nous rendons à Dieu lui soit agréable, il faut qu'il parte d'un bon cœur, c'est-à-dire bien exercé en la mortification de son propre jugement, de sa propre volonté et de la satisfaction de ses sens et passions ; sans cela, ma chère Sœur, nos actions sont du bruit, et point n'y a que l'amour propre qui trouve son compte, éloignant le pur amour de Dieu,... Je ne doute point, ma chère Sœur, que le désir que vous avez de plaire à Dieu et faire votre salut, ne vous fasse bien veiller sur vous-même, tant pour connaître si vous faites ce que Notre Seigneur veut que vous fassiez, que pour voir les fautes que vous pourriez faire." ⁵⁴

La vie chrétienne comporte une sorte de tension, de conflit entre le "oui" aux appels de la grâce, et le "non" de l'égoïsme présent au fond de chacun. Pour Louise, l'ascèse n'est pas un ensemble d'exercices plus ou moins difficiles marquant le mépris du corps, mais un acte d'amour, de pleine adhésion au Christ Rédempteur.

"Je supplie notre cher Jésus Crucifié nous attacher fortement à sa Croix, à ce que, étant étroitement unis à Lui en son saint amour, nos petites souffrances et le peu que nous agissons soient en amour et pour son amour." ⁵⁵

L'ascèse, telle que la présente Louise de Marillac, est un acte d'amour au Christ mort et ressuscité. Cette mort quotidienne à soi-même actualise celle de Jésus et vient en prolonger la fécondité dans son Corps qui est l'Église.

Séculière en communauté

Les Filles de la Charité sont des séculières, cela est très nouveau au XVII^{ème} siècle. Elles sont dans le monde, vont dans les rues, dans les villages et ne vivent pas à l'intérieur d'un monastère. Vincent de Paul l'explique clairement, le 22 octobre 1650, aux Sœurs qui partent à Nantes et rencontreront l'Évêque du lieu :

"S'il vous demande qui vous êtes, si vous êtes religieuses, vous lui direz que non, par la grâce de Dieu, que ce n'est pas que vous n'estimiez beaucoup les religieuses, mais que, si vous l'étiez, il faudrait que vous fussiez enfermées et que, par conséquent, il faudrait dire : "Adieu le service des pauvres"⁵⁶

Au moment de la fondation de la Compagnie, toutes les femmes consacrées à Dieu sont des régulières, des religieuses vivant à l'intérieur d'une clôture. Comme les prêtres réguliers, elles sont soumises à une Règle, font profession de vie religieuse en émettant des vœux solennels.

Les Fondateurs comparent les Filles de la Charité aux prêtres séculiers, c'est-à-dire, aux prêtres des paroisses, dont la vie est consacrée à l'évangélisation de leurs paroissiens au milieu desquels ils vivent. Louise de Marillac exprime l'originalité de la Compagnie au Procureur général qui est très surpris :

"Il me demanda si nous prétendions être régulières ou séculières. Je lui fis entendre que nous ne prétendions que le dernier. Il me dit cela être sans exemple."⁵⁷

Si Louise de Marillac insiste tant auprès de Vincent de Paul pour que lui et ses successeurs soient nommés Supérieur général des Filles de la Charité, c'est pour maintenir ce caractère séculier. Elle sait que de nombreux Évêques sont opposés à cette forme de vie : l'Évêque de Lyon a fait cloître les Visitandines de François de Sales, celui de Bordeaux imposera la clôture aux Filles de Jeanne de Lestonnac, l'Évêque de Nantes ne comprend pas le mode de vie des Filles de la Charité et cherche à les enfermer dans l'hôpital. Si les Filles de la Charité dépendent des Évêques, rapidement elles ne pourront plus aller par les rues et les villages.

La sécularité de la Compagnie est indispensable pour le service des pauvres. Ce n'est pas une facilité, mais une exigence. Toute la vie de la Fille de la Charité est orientée, commandé par le service :

* le cloître n'est pas de pierre, mais c'est l'obéissance pour aller en tous lieux rejoindre les plus pauvres.

* le voile n'est pas un long tissu descendant sur les épaules, mais la modestie imprégnant tout le comportement, tant les paroles que les actions.

* la cellule n'est pas un lieu où l'on peut s'isoler, mais une chambre de louage en plein monde.

⁵⁴ Louise de Marillac à Laurence Dubois – 13 juin 1657 - Ecrits 535

⁵⁵ Louise de Marillac à Elisabeth Martin – 5 juillet 1641 - Ecrits 55

⁵⁶ Conférence du 22 octobre 1650 - Conf. 352

⁵⁷ Louise de Marillac à Vincent de Paul – avril 1650 - Ecrits 317

Être consacrée à Dieu et aux pauvres, vivre dans cette communauté nouvelle en plein monde, est exaltant pour les premières Sœurs. Mais les tentations, les difficultés, voire les déviations existent. Aussi Louise de Marillac propose des moyens pour demeurer de vraies Filles de la Charité : s'imprégner des vraies et solides vertus et développer une vie communautaire fraternelle.

Les vraies et solides vertus

Vraies et solides vertus sont les termes très souvent employés par Louise de Marillac.

*"Mes chères Sœurs, ce n'est pas assez d'être Fille de la Charité de nom, ce n'est pas assez d'être au service des Pauvres dans un hôpital quoique ce vous soit un bien que jamais vous ne saurez assez estimer, mais il faut avoir les vraies et solides vertus que vous savez devoir avoir pour bien faire l'œuvre en laquelle vous êtes si heureuse d'être employées ; sans cela, mes Sœurs, votre travail vous sera presque inutile."*⁵⁸

Dans cette lettre de juin 1647 aux Sœurs d'Angers, Louise ne précise pas davantage : chacune connaît ce qui est essentiel à son être de Fille de Charité, chacune sait quelles sont les vertus indispensables pour bien servir les pauvres. En d'autres lettres, Louise de Marillac se montre plus précise, sans doute ses correspondantes ont besoin d'un rappel plus pressant sur un point particulier, ainsi aux deux Sœurs de Richelieu :

*"La douceur, la cordialité et le support doivent être l'exercice des Filles de la Charité, comme l'humilité, la simplicité et l'amour de l'humanité sainte de Jésus-Christ qui est la parfaite charité sont leur esprit. Voilà, mes chères Sœurs, ce que j'ai pensé vous dire pour un abrégé de nos règlements."*⁵⁹

La communauté de Nantes est invitée à se ressaisir, à retrouver le dynamisme d'une vraie charité

*"Je prie la communauté de renouveler son courage pour servir Dieu et les pauvres avec plus de ferveur, d'humilité, de charité que jamais. La perfection consiste en la solide charité."*⁶⁰

La communauté d'Angers est très appréciée de tous ; les postulantes arrivent nombreuses. Louise croit utile de la mettre en garde contre une trop satisfaction d'elle-même :

*"Au nom de Dieu, prenez bien garde, je vous prie, à aimer les solides vertus, surtout l'humilité et la douceur."*⁶¹

Un peu plus tard, Louise écrira à cette même communauté des conseils qui sont toujours d'actualité :

*"Si l'humilité, la simplicité et la charité qui donne le support, sont bien établies entre vous, votre petite Compagnie sera composée d'autant de saintes que vous êtes de personnes. Mais il ne faut pas attendre qu'une autre que nous commence ; commençons toute la belle première, si il y avait quelque chose à dire que ces saintes pratiques ne soient tout à fait en usage"*⁶²

La vie communautaire

Si les Filles de la Charité sont des séculières consacrées à Dieu, vivant en plein monde pour le service des pauvres, elles ne sont pas des isolées.

La Compagnie des Filles de la Charité a pris naissance, nous rapporte Goillon selon le dire des toutes premières Sœurs, le jour où Mademoiselle Le Gras a accueilli chez elle "pour les faire vivre en communauté" quelques unes des filles qui servaient les pauvres malades dans les Confréries. Le service direct des pauvres existait dans les Confréries, avant la Compagnie des Filles de la Charité. Alors pourquoi la Compagnie, pourquoi Louise a-t-elle regroupé autour d'elle des filles pour les faire vivre en communauté ?

La vie communautaire apparaît, dès les origines, comme un soutien essentiel de la vocation si particulière des Servantes des Pauvres : elle vient permettre et renforcer la fidélité à Dieu et la fidélité au service des pauvres, elle est un lieu de formation et surtout de relecture de ce qui est vécu. Elle veut aussi être témoignage de la Charité que les Sœurs veulent vivre autour d'elles avec tous ceux qu'elles rencontrent.

⁵⁸ Louise de Marillac à Madeleine Mongert – 27 juin 1647 - Ecrits 127

⁵⁹ Louise de Marillac aux Sœurs de Richelieu – octobre 1652 – Ecrits 405

⁶⁰ Louise de Marillac aux Sœurs de Nantes – 13 juillet 1658 – Ecrits 597

⁶¹ Louise de Marillac à Cécile Angiboust – 17 février 1652 -Ecrits 389

⁶² Louise de Marillac à Cécile Angiboust – 8 janvier 1657 – Ecrits 530

Dans les Conférences, Vincent de Paul insiste sur l'importance de la vie communautaire pour le service des pauvres. Le 14 juin 1643, il dit aux Sœurs :

*"Votre principale affaire et ce que Dieu vous demande particulièrement est d'avoir grand soin de servir les Pauvres qui sont nos Seigneurs... qui sont nos Maîtres... C'est pour cela que Dieu vous a mises et associées ensemble, c'est pour cela que Dieu a fait la Compagnie."*⁶³

Mais cette vie ensemble n'est pas facile. Dès les premières années, des difficultés apparaissent : certaines supportent mal les réactions de leurs compagnes qu'elles jugent ou trop gaies ou trop tristes, Jeanne et Jacqueline vont jusqu'à se battre, une autre manifeste son refus de la communauté par une grève de la faim. Certains conflits sont violents : les lettres en provenance de Nantes et Angers le laissent percevoir : on se surveille, on se soupçonne, et devant l'aggravation des problèmes, on part.

C'est vraiment une petite révolution sociale que d'avoir demandé à des filles et des veuves venant de tous milieux sociaux aux coutumes si éloignées, de régions aux traditions totalement différentes de vivre ensemble. Ce n'est pas sans raison que les Fondateurs insistent sur l'uniformité, sur une manière de vivre présentant des caractères semblables, évitant ainsi de transposer dans la Compagnie la hiérarchie des classes sociales du XVII^{ème} siècle ou les traditions des régions. Ce n'est pas sans raison que les Fondateurs proposent la vie Trinitaire comme modèle de la vie fraternelle.

*"Dites à toutes nos Sœurs que je leur recommande le support et la cordialité pour honorer l'unité de la Divinité et la diversité des personnes en la Sainte Trinité."*⁶⁴

Pour Louise de Marillac, la vie communautaire est une réalité de Foi. La Trinité révèle à l'homme ce qu'est une personne, cet être de relation qui donne et qui reçoit, qui accueille et qui aime, qui accepte l'autre dans sa différence. Tout au long de sa vie, Louise de Marillac explique aux Sœurs comment vivre à l'image de la Trinité. C'est de Dieu lui-même que les Sœurs apprendront qu'aimer c'est accueillir. La Trinité, ce sont trois personnes qui se donnent l'une à l'autre en plénitude, trois personnes qui vivent en perfection la réciprocité de l'amour.

*"Il m'a semblé que, pour être fidèles à Dieu, nous devons être en grande union les unes avec les autres, et que, comme le Saint Esprit est l'union du Père et du Fils, que la vie que volontairement nous entreprenons se doit exercer dans cette grande union des cœurs."*⁶⁵

En enracinant la vie communautaire dans la vie Trinitaire, Louise de Marillac propose aux Sœurs

* d'honorer l'unité de la Trinité en vivant l'unité au sein de leur communauté : ce qui suppose accueil, support, cordialité.

* d'honorer la diversité des trois personnes de la Trinité en respectant la diversité au sein de leur communauté : ce qui suppose compréhension, connaissance de soi avec ses richesses et ses manques, acceptation de l'autre avec ses richesses et ses manques.

* d'honorer l'œuvre commune de la Trinité en accueillant la complémentarité comme une richesse pour la mission confiée à leur communauté : ce qui suppose le refus de l'individualisme, la reconnaissance et l'acceptation de la mission commune.

*"Les vraies Filles de la Charité pour bien faire ce que Dieu leur demande ne doivent être qu'une... n'être qu'un cœur et n'agir qu'en un même esprit ainsi que les trois Divines Personnes... se considérant choisies de la Providence de Dieu pour agir unanimement ensemble."*⁶⁶

Pour Louise de Marillac, la vocation de la Fille de la Charité est grande. Elle en exalte souvent la beauté. Elle écrit aux Sœurs de l'hôpital d'Angers :

*"Qui sommes nous pour avoir reçu une des plus grandes grâces que Dieu puisse faire à pas une créature de quelque condition qu'elle soit, nous appelant à son service."*⁶⁷

Sa lettre aux Sœurs de Nantes exprime la même admiration pour l'appel de Dieu. Comment rendre grâces d'une telle vocation !

⁶³ Conférence du 14 juin 1643 - Conf. 79

⁶⁴ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre – 1^{er} juin 1649 - Ecrits 288

⁶⁵ Sur la conduite de la divine Providence - Ecrits 761

⁶⁶ Instructions données aux Sœurs partant à Montreuil sur Mer – juin 1647 - Ecrits 764

⁶⁷ Louise de Marillac à Cécile Angiboust – 17 février 1652 - Ecrits 389

" N'est-il pas raisonnable, mes chères Sœurs, que, puisque Dieu nous a honorées de nous appeler à son service, que nous le servions en la manière qui lui plaît."⁶⁸

Mais à la fin de sa vie, Louise ressent une sourde inquiétude, car elle constate chez certaines Sœurs un désir de modification dans le statut de la Compagnie. Un petit groupe accepte mal la tenue toute simple, à la villageoise, des Filles de la Charité. Ces Sœurs voudraient un habit plus proche de celui des religieuses avec un voile. Elles aimeraient consacrer beaucoup plus de temps à la prière, à la contemplation qu'elles jugent supérieures et laisseraient volontiers les emplois bas et vils du service des pauvres à celles qui le désiraient. Ce groupe récuse la vie pauvre, le nom de Sœur, terme trop familier et voudrait être appelé Mère comme les religieuses⁶⁹

Louise de Marillac craint la scission de la Compagnie en deux groupes distincts : un groupe de style monacal ayant l'autorité, un groupe de servantes exécutant les humbles tâches. Pour la Fondatrice, cela est grave. Dans la Compagnie, toutes les Sœurs sont égales, quelle que soit leur origine. Le but, le charisme reçu de Dieu, c'est le service des pauvres. Sa lettre de janvier 1660 à Vincent de Paul montre sa recherche de la volonté de Dieu

"Si votre charité voit que Dieu veuille autre chose que ce qui s'est fait jusqu'à présent, au nom de Notre Seigneur, que ce soit votre charité qui l'ordonne et le déclare." ⁷⁰

Ce que Dieu a voulu à l'origine, demeurera. Le service des pauvres demeure et demeurera toujours, comme dit Jean Paul II dans sa lettre pour le 4^{ème} centenaire de la naissance de Louise de Marillac, "l'axe majeur" de la Compagnie des Filles de la Charité. Le Droit Canon a approuvé le charisme très particulier de la Compagnie des Filles de la Charité en la reconnaissant comme Société de Vie Apostolique. Elle conservera toujours son caractère séculier pour être disponible et répondre aux besoins des pauvres en tous lieux, et comme l'indique Jean Paul II à la fin de sa lettre " des pauvres que l'on oublie".

Être servante, être à Dieu, vivre en plein monde et en communauté fraternelle, tels sont les points d'insistance de Louise de Marillac pour que toute Fille de la charité soit au service des pauvres et des plus pauvres. C'est exigeant, d'est enthousiasmant. Écoutons une dernière fois Louise de Marillac :

*"Allez courageusement
avançant de moment en moment
en la voie dans laquelle Dieu vous a mise
pour aller à Lui"⁷¹*

⁶⁸ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre – avril 1648 - Ecrits 251

⁶⁹ Louise de Marillac à Vincent de Paul – janvier 1660 Ecrits 671 & Inconvénients pour la Compagnie – 1660 - Ecrits 820

⁷⁰ Louise de Marillac à Vincent de Paul – janvier 1660 - Ecrits 672

⁷¹ Louise de Marillac à Cécile Angiboust – 8 février 1653 - Ecrits 410